



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-HUITIÈME SESSION

DEUXIÈME SEMAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Cotonou, République du Bénin, 16 - 20 Janvier 2012

L'IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE ET LE PARTAGE DES AVANTAGES DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS, DES ARBRES ET DE LA FAUNE SAUVAGE DE L'AFRIQUE

*Expériences de la mise en œuvre de la prévention et de l'atténuation des conflits entre l'homme
et la faune sauvage*

I. CONTEXTE

1. Selon la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), un conflit entre l'homme et la faune sauvage (CHF) est *"toute interaction entre l'homme et la faune sauvage qui entraîne des effets néfastes sur la vie sociale, économique ou culturelle, sur la conservation de la faune sauvage ou sur l'environnement"*. Les CHF sont une préoccupation mondiale grandissante. Ils ne sont pas limités à une région géographique particulière ou à une condition climatique, mais sont communs à toutes les zones où la faune sauvage et les populations humaines coexistent et partagent des ressources insuffisantes. Par ailleurs, il est probable que les CHF soient aggravés par le changement climatique.

2. Les CHF sont particulièrement graves en Afrique où un nombre impressionnant de grands mammifères, y compris plusieurs centaines d'éléphants sauvages et plus de 20 000 lions, continuent de circuler librement, surtout dans les zones de pâturages. Les pastoralistes vivant dans ces régions, les agro-pastoralistes ainsi que d'autres petits et gros exploitants et leurs familles qui vivent à la périphérie des pâturages et des aires protégées, doivent faire face aux conséquences des CHF. Ces conséquences incluent : les dommages causés aux cultures et leur destruction ; la rivalité pour les pâturages et l'eau ; la prédation du bétail ; les risques accrus de certaines maladies du bétail ; divers désagréments tels que la perte de sommeil due à la nécessité de protéger les cultures pendant la nuit, et même les menaces directes sur la vie humaine.

3. Alors que la population humaine augmente rapidement en Afrique (après avoir presque triplé durant quatre décennies, de 1960 à 2000) et que l'agriculture sédentaire se répand dans davantage de parcours marginaux, les conflits entre les hommes et la faune sauvage augmentent inévitablement. Il est peu probable que ces tendances démographiques changent au cours des années à venir. Selon les prévisions

de l' Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI)/Nations unies, la population humaine en Afrique augmentera de 820 millions en 2000 à environ 1 831 millions d'habitants en 2040. Dans ce cas de figure, il est évident que les incidents de CHF se multiplieront.

4. De nos jours, la majeure partie de la faune sauvage en Afrique se trouve en dehors des aires protégées ; par exemple, 80% du parcours des éléphants se trouve à l'extérieur des aires protégées à travers le continent (Muruthi, 2005). Cette situation soulève une question fondamentale : Est-il raisonnable de s'attendre à ce que des populations, dont la plupart sont parmi les plus pauvres de la planète, coexistent avec des animaux sauvages tels que les grands prédateurs, les éléphants, les hippopotames, les buffles et les troupeaux d'antilopes, qu'elles absorbent les pertes économiques qui en résultent et qu'elles tolèrent les désagréments et menaces sur la vie et les moyens d'existence qui en découlent ? La plupart des experts de la conservation s'ont d'avis que la co-existence est possible, voire souhaitable. En effet, lorsqu'elle est bien gérée, la présence de la faune sauvage représente une opportunité de diversification et d'amélioration des moyens d'existence.

5. Il incombe clairement aux responsables de la gestion de la faune sauvage de mettre en place des politiques et des mesures qui, à la limite, réduisent les menaces représentées par la faune sauvage, et de préférence, permettent aux populations locales de tirer les avantages, tels que les recettes générées par les entreprises touristiques basées sur la faune sauvage. En l'absence de ces politiques et mesures, il est compréhensible que les populations locales défendent leurs intérêts, voire leur vie, y compris en harcelant et en abattant les animaux sauvages. Certaines de ces espèces sauvages sont menacées et d'autres sont des espèces clés. Par conséquent, les répercussions de ces actions locales ou du manque d'actions de la part des autorités chargées de la faune sauge peuvent être ressenties aux niveaux national et international.

6. Les conflits entre les personnes et la faune sauvage aujourd'hui, ainsi que la destruction de l'habitat et la chasse commerciale à grande échelle pour satisfaire les demandes croissantes en viande de brousse font certainement partie des plus grandes menaces pesant sur la conservation en Afrique. Ces conflits représentent donc des défis réels pour les gouvernements locaux, nationaux et régionaux, les administrateurs de la faune sauvage, les agences de conservation et de développement et les communautés locales (Kangwana, 1993, Conover, 2002, Treves et Karanth, 2003).

II. ASSISTANCE DE LA FAO AUX PAYS MEMBRES SUR LES CHF

7. En raison des défis mentionnés plus haut, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA), lors de sa 15^{ème} session tenue à Maputo, a identifié les CHF comme le problème principal dans la gestion durable de la faune sauvage et le développement rural. La Commission a dès lors demandé à la FAO d'apporter une assistance technique aux pays membres afin de mieux gérer les CHF. Sur la base de cette demande, certaines analyses des CHF ont été entreprises par la FAO et les résultats ont été présentés lors de la 16^{ème} session de la CFFSA à Khartoum. Les résultats de cette première revue des causes et conséquences des CHF et des stratégies potentielles de prévention et d'atténuation ont été accueillies par les pays membres et il a été demandé à la FAO d'entreprendre des activités supplémentaires sur les questions de CHF. Une série de publications techniques sur les CHF ont été produites, allant d'un aperçu général des CHF en Afrique à des rapports plus spécifiques sur les conflits entre les hommes et les éléphants, les lions, les babouins et les crocodiles. Ces publications ont été présentées et distribuées lors de la 17^{ème} session de la CFFSA à Brazzaville. L'expérience acquise durant la préparation de ces publications techniques a clairement démontré la nécessité d'un ensemble d'outils pratiques et détaillés sur les CHF destiné à l'utilisation par les personnes directement affectées par les CHF.

8. Les conflits homme-faune sauvage ont plusieurs causes profondes qui nécessitent une meilleure compréhension de la dimension humaine du phénomène. Dans certains cas, la motivation derrière le signalement d'un cas de CHF peut être le besoin en protéine des populations locales, dans l'espoir que l'animal signalé comme problématique sera abattu par l'Unité chargée de la lutte contre les animaux et que sa viande sera distribuée à la communauté.

9. Les CHF constituent un problème essentiellement pour les agriculteurs, et doit être résolu par ces derniers avec l'appui des autorités gouvernementales compétentes. Bien que d'innombrables articles de recherche, des rapports, des recommandations, des directives et des manuels de formation aient été produits

au cours des années récentes pour aborder ce problème, la plupart de ces documents ont visé les agences d'appui technique, les départements gouvernementaux en charge de la faune sauvage, et les organisations non-gouvernementales et/ou de développement. Peu d'outils ont été développés pour les exploitants ruraux et les communautés et ont été adoptés pas ceux-ci pour les aider à régler le problème des CHF au niveau communautaire.

10. Au vu de ce qui précède, la FAO, en partenariat avec plusieurs organisations (CIRAD, BIO-HUB, WWF, CAMPFIRE, etc.), a développé un ensemble d'outils pratiques destinés à l'utilisation par les agents de vulgarisation qui offrent aux communautés locales une gamme de solutions simples et pratiques qui peuvent avoir du succès lorsqu'elles sont convenablement utilisées en combinaison. Cette trousse à outils est conçue non seulement pour aider à protéger les populations, leurs bétails et leurs cultures contre les animaux sauvages, mais aussi et surtout, pour protéger les animaux sauvages des hommes.

11. La trousse à outils CHF est en cours d'expérimentation dans plusieurs pays, principalement en Afrique australe. Les résultats sont très encourageants et les exploitants locaux et les gestionnaires de la faune sauvage la trouvent pratique et appliquent certaines des mesures recommandées. Ils fournissent également leurs réactions sur l'efficacité et les défis rencontrés lors de l'exécution de ces mesures.

12. Les projets sur les CHF sont actuellement exécutés par la FAO au Zimbabwe et au Mozambique avec un certain succès. Toutefois, ils ont également identifié plusieurs défis dont les plus importants sont les suivants :

- Assurer un appui ferme de toutes les couches du gouvernement;
- Développer et exécuter des politiques et des cadres juridiques clairs aux niveaux local, de district et du pays ;
- Assurer une participation locale forte ;
- Intégrer la faune sauvage comme atout dans la planification de l'utilisation des terres ;
- Signalements, suivi et réponse rapide aux CHF.

13. Les rapports sont une part très importante de la gestion des CHF. Cependant, des difficultés persistent, particulièrement dans les zones reculées de l'Afrique où les conflits sont les plus fréquents. Dans le cadre des Projets de coopération technique au Zimbabwe et au Mozambique, la FAO a développé un outil pour les rapports, l'analyse et la réponse rapide aux CHF par le biais de la gestion de la base de données nationale des SMS (message texte). Le système est capable de recevoir des informations d'un fonctionnaire basé sur le terrain, de confirmer la réception du message, d'insérer les données dans une base de données nationale et, en fonction de l'importance du problème, d'alerter par SMS les services compétents aux niveaux national, provincial ou local pour qu'il réagissent immédiatement.

14. Les premières expériences avec la trousse à outils CHF et les rapports CHF basés sur les SMS sont très prometteuses, cependant, ces outils nécessitent des tests et une adaptation supplémentaires aux situations locales pour être plus efficaces et aider les exploitants et les gestionnaires de la faune sauvage à traiter les CHF au niveau local.

15. La trousse à outils est conçue de manière à ce que des informations supplémentaires puissent être ajoutées. En fonction du financement, la trousse à outils sera examinée et mise à jour avec des informations supplémentaires. Les essais sur le terrain dans différents pays et circonstances pourraient contribuer à améliorer les méthodes de prévention et d'atténuation pour une meilleure efficacité et assistance aux exploitants et aux gestionnaires de la faune sauvage.

III. RECOMMANDATIONS

16. Sur la base des expériences et des défis rencontrés dans l'exécution de la prévention et de l'atténuation des conflits homme-faune sauvage, il est évident que la collaboration avec les pays membres est nécessaire pour tester davantage sur le terrain les méthodes de prévention et d'atténuation des CHF, et

pour discuter, développer et mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de gestion des CHF, ainsi que les systèmes d'établissement des rapports, de suivi et d'intervention rapide.

17. Les CHF se produisent même à travers les frontières nationales, nécessitant une coordination des politiques et des cadres juridiques sur la faune sauvage, ainsi qu'une application et une collaboration transfrontalières des forces de l'ordre, pour surmonter les défis de la prévention et de l'atténuation au niveau régional.

18. Les pays membres affectés par les CHF sont par conséquent encouragés à collaborer avec la FAO à la formulation de stratégies nationales et régionales sur les CHF et à expérimenter les méthodes de prévention et d'atténuation des CHF et leurs systèmes respectifs de rapports et de surveillance.

19. La FAO est disposée à faciliter les échanges d'expériences sur les CHF entre les pays membres, à recevoir des directives supplémentaires pour développer davantage la trousse à outils, et à appuyer le développement des stratégies et outils nationaux et régionaux pour une prévention et une atténuation effectives des CHF en Afrique.